



Sauvegarder les droits fondamentaux

Abu Mohammad, originaire de la Ghouta orientale, décrit à un employé du HCR les conditions de vie dans l'abri de la centrale électrique d'Adra située dans un quartier rural de Damas, en Syrie.

La protection des droits fondamentaux exige une approche centrée sur la dignité humaine de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR. Depuis plusieurs décennies, la définition du réfugié énoncée dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés fait l'objet de développements par le biais d'instruments régionaux, de pratiques étatiques et d'interprétations jurisprudentielles. La possibilité de fuir et d'être reconnu comme réfugié peut être une question de vie ou de mort. Le respect de la dignité doit être au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre progressive du droit et des normes de protection des réfugiés.

Cet impératif sous-tend toutes les activités du HCR destinées à assurer le plein exercice des droits des réfugiés.

Le pacte mondial sur les réfugiés offre un cadre pour créer de nouvelles opportunités d'accorder la priorité à la dignité des réfugiés et des communautés qui les accueillent et de faire une réelle différence dans leurs vies. Parmi les solutions proposées, le HCR doit continuer de mettre l'accent sur la réinstallation et les voies complémentaires qui sont essentielles pour la mise en œuvre réussie du pacte mondial. Dans le cadre de la stratégie triennale prévue dans le pacte mondial, le HCR espère remédier à l'écart

grandissant entre le nombre de réfugiés ayant besoin d'une réinstallation et les places disponibles dans le monde, et encourager les États à développer et à faciliter l'accès à des voies complémentaires d'admission.

De la même manière, dans le contexte des déplacements internes, l'élaboration du droit et des politiques, tout comme l'action humanitaire, doivent être centrés sur le respect de la dignité. A l'occasion du 20^{ème} anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, cette dimension est au cœur d'une stratégie triennale – le plan d'action GP 20 – destinée à promouvoir la mise en œuvre des Principes directeurs dans les principales situations de déplacement à travers le monde. Le 10^{ème} anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) crée une dynamique supplémentaire pour recentrer l'attention sur les déplacements internes.

Le droit à une nationalité, qui reconnaît que les êtres humains ne sont pas des objets soumis aux puissants mais des sujets de

droit, dotés de dignité et ayant par conséquent droit à une identité juridique, est fondamental pour lutter contre l'apatridie. Le droit à une nationalité constituait une aspiration forte de l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le HCR a observé récemment une renaissance de cette ambition. L'objectif de développement durable n°16 offre un moyen de garantir ce droit et la campagne du HCR #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024, a maintenu l'attention sur cet objectif. La campagne continuera d'encourager les initiatives visant à respecter et à rétablir la dignité en accordant une identité juridique.

La nouvelle politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD) permettra d'aller plus loin et de donner plus de visibilité aux expériences et aux avis de toutes les personnes relevant de sa compétence et les placer au premier plan de la planification, de l'engagement et de la communication. Cette politique servira de base à toutes les actions menées pour promouvoir la protection efficace des droits fondamentaux. L'amélioration de la surveillance et des rapports établis sur

des données solides, renforceront la responsabilité du HCR envers les personnes relevant de sa compétence.

Le nombre de personnes déplacées en raison de violations des droits de l'homme, de conflits armés, de violences et de troubles à l'ordre public, a atteint un nouveau record, ce qui rend la protection internationale des réfugiés plus pertinente que jamais. Les défis sont immenses pour s'assurer que le cadre juridique de protection des réfugiés soit convenablement mis en œuvre et que les personnes ayant besoin d'une protection internationale aient accès à des procédures d'asile justes et efficaces et soient correctement accueillies et prises en charge.

Le HCR œuvre à la promotion d'un plus grand respect des droits des réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes, apatrides et autres personnes relevant de sa compétence. La protection est au cœur de toute réponse humanitaire et les activités dans ce domaine doivent viser à assurer le respect complet des droits des personnes conformément au droit international des réfugiés, aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Conformément à son mandat, le HCR assurera la promotion et la surveillance de l'application des normes de protection, en veillant à leur respect par les États, en renforçant les systèmes nationaux et en intégrant la protection dans tous ses domaines d'activité. Pour ce faire, il élaborera et diffusera notamment des recommandations juridiques, politiques, procédurales, opérationnelles et spécifiques pour certains pays, ainsi que des outils, relatifs aux questions actuelles en matière de protection internationale. Celles-ci portent notamment sur la protection des personnes déplacées en raison des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles, le droit des réfugiés à une vie familiale dans le contexte de la réunification familiale, le droit au travail des réfugiés et le principe de l'immunité pénale des réfugiés pour entrée ou séjour irrégulier.

Le HCR assurera également la promotion des principes de protection internationale dans le cadre de ses partenariats stratégiques à l'échelle internationale et locale, en particulier à l'occasion du suivi des pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrants. Il se joindra à l'Union africaine pour commémorer le 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur les réfugiés et soutiendra le processus du Comité exécutif du HCR (ExCom) conduisant à l'adoption de Conclusions sur la protection internationale des réfugiés. Il s'engagera également dans divers mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies afin de promouvoir un plus grand respect des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile, des apatrides et des autres personnes relevant de sa compétence, en pratique et en droit.

En 2018, 148 États étaient parties à la Convention de Genève de 1951, à son Protocole de 1967 ou aux deux instruments. En outre, 46 États membres de l'Union africaine sur 55 étaient parties à la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Approximativement 138 États membres des Nations Unies disposaient d'une forme ou d'une autre de loi ou de décret suscitant des problèmes de protection des réfugiés à des degrés divers – qu'il s'agisse de lois nationales sur l'immigration en général ou d'autres lois ou décrets régissant les étrangers. En renforçant les capacités des États, le HCR et d'autres parties prenantes contribueront à assurer une interprétation et une application cohérentes et logiques des normes de protection, en soutenant notamment les processus d'adoption de lois et de traités à l'échelle mondiale, régionale et nationale et en collaborant avec des universitaires, des avocats et des autorités judiciaires. Le HCR présentera des tierce-interventions et s'engagera de manière stratégique dans le cadre d'institutions et de procédures judiciaires sur des questions

ASSURER L'ACCÈS À LA PROTECTION



Des demandeurs d'asile fuyant la violence au Nicaragua font la queue pour remplir leur dossier au bureau de l'immigration à San Jose, au Costa Rica.

pertinentes relatives à la protection internationale et aux droits des personnes relevant de sa compétence.

Partenariats

Les partenariats stratégiques sont essentiels pour faire respecter et renforcer les principes de protection internationale. Cela implique notamment la participation aux processus et mécanismes internationaux – en particulier dans le domaine des droits de l’homme, des migrations, des changements climatiques et des déplacements liés à la dégradation de l’environnement et aux catastrophes naturelles. En 2019, ces partenariats incluront des experts et des institutions académiques, l’Association internationale des juges en matière de réfugiés et de migration, la Coalition internationale contre la détention, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, l’Union interparlementaire, la Commission

Internationale de Juristes, le CICR, l’OIM, l’Organisation maritime internationale, l’UNICEF et l’ONU-Femmes.

Les partenariats opérationnels seront également importants. Le HCR continuera de coopérer étroitement avec le HCDH, le Conseil des droits de l’homme, les organes de traités sur les droits de l’homme des Nations Unies et les titulaires de mandats dans le cadre des procédures spéciales. Ces collaborations devraient encourager l’adoption de recommandations à l’attention des États concernant les droits fondamentaux présentant un intérêt immédiat pour les personnes relevant de la compétence du HCR, notamment la protection des déplacés internes, la prévention et la réponse aux violences sexuelles et de genre, la détention des demandeurs d’asile, le respect du principe de non-refoulement, l’enregistrement universel des naissances et la prévention de l’apatridie.

DOMAINES D’INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORATION ET RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Plaider pour l’adoption ou la révision de lois conformes aux normes internationales

Fournir une assistance technique pour encourager les États à adopter ou modifier leurs lois et faire des recommandations politiques afin d’y intégrer de meilleures normes de protection.

Élaborer, publier et diffuser des recommandations sur des sujets clés

Ces sujets concerneront notamment les déplacements liés aux effets des changements climatiques, de la dégradation de l’environnement et des catastrophes naturelles; le droit des réfugiés à une vie familiale dans le contexte de la réunification familiale; le droit au travail des réfugiés; le principe de l’immunité pénale des réfugiés pour entrée ou séjour irrégulier.

Promouvoir l’examen, par les organes de surveillance des traités et l’Examen périodique universel (EPU), du respect des droits des personnes relevant de la compétence du HCR

Renforcer la collaboration avec les mécanismes des droits de l’homme des Nations Unies, notamment dans le cadre de l’EPU, des procédures spéciales et des mécanismes de surveillance des traités.

Organiser des séminaires en ligne sur les organes de surveillance des traités et l’EPU afin d’améliorer les capacités des personnels du HCR sur le terrain et leur permettre d’utiliser de manière stratégique les mécanismes des droits de l’homme des Nations Unies dans leurs activités de protection et de plaidoyer.

Instaurer et renforcer des procédures d’asile équitables et efficaces



Le personnel du HCR vérifie et assiste des réfugiés, demandeurs d’asile et autres Vénézuéliens relevant de sa compétence dans l’abri Rondon I récemment ouvert à Boa Vista, dans l’État du Roraima, au Brésil.

Le nombre de demandeurs d’asile dans le monde est élevé et il augmente, ce qui pose des défis quant à la manière de répondre efficacement aux besoins de protection qui émergent dans un contexte d’importants mouvements migratoires mixtes. Le HCR continuera de participer de manière stratégique à la détermination du statut de réfugié (DSR) dans une perspective transfrontalière à la fois nationale et régionale. L’objectif est d’ancrer ses activités de DSR à des stratégies de protection et de solutions plus larges, que ce soit dans les pays disposant d’un système national d’asile ou dans ceux où le HCR effectue la DSR dans le cadre de son mandat.

Les États ont la responsabilité spécifique d’assurer la protection complète des réfugiés et la recherche de solutions durables. Le HCR a l’obligation de les aider à assumer la responsabilité des activités de DSR et s’engagera dans le développement progressif et durable de leurs capacités. Cela nécessite d’avoir une vision globale des systèmes d’asile

et de mettre en place des transitions totalement intégrées à l’état de droit et soutenues par des institutions étatiques bien organisées et bien équipées. Le HCR se réjouit des déclarations d’intention et des mesures allant dans le sens d’un plus grand engagement en matière de DSR et coopérera activement avec les États concernés en 2019.

Comme le prévoit le pacte mondial, le HCR mettra en place un groupe de soutien aux capacités en matière d’asile afin d’aider les États, à leur demande, à renforcer leurs systèmes nationaux d’asile pour identifier et répondre aux personnes ayant besoin d’une protection internationale de manière équitable et rapide et pour qu’ils aient la capacité de s’adapter en cas de pressions liées à un grand nombre de demandes.

Le HCR recherchera les opportunités d’assurer un soutien technique global permettant de veiller à une prise de décision efficace en matière d’asile, par le biais d’initiatives d’assurance qualité, de sessions de formation et

30 États parties à la Convention de Genève de 1951 et à son Protocole de 1967, ou à l’un de ces deux instruments, n’ont pas de législation nationale sur l’asile ou les réfugiés.

d'un soutien à la révision des cadres juridiques. Le HCR collaborera avec un large éventail d'acteurs, y compris des partenaires de la société civile et du secteur du développement, afin de soutenir les capacités institutionnelles des instances d'asile. Pour contribuer à améliorer l'efficacité, le HCR continuera d'aider les États en leur proposant des modalités différenciées d'instruction des dossiers permettant de rationaliser les procédures pour qu'elles s'adaptent aux profils spécifiques et aux nombres de

dossiers afin de prévenir ou de remédier aux retards. Il fournira également des recommandations spécifiques à certains pays pour aider les décideurs.

Le HCR mènera aussi des activités de DSR dans le cadre de son mandat et les évaluera en permanence afin d'assurer que son engagement constitue un élément nécessaire et utile de sa réponse en matière de protection. Il orientera d'autres cas vers des réponses de protection collectives ou communautaires.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

PROCÉSSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

AMÉLIORER L'ACCÈS ET LA QUALITÉ DES PROCÉDURES DE DSR. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Développer et superviser la mise en œuvre de politiques, de recommandations, de normes et de procédures relatives à la DSR

Mettre en place un groupe de soutien aux capacités en matière d'asile afin d'aider les États, à leur demande, à renforcer leurs systèmes d'asile et de DSR.

S'impliquer dans le renforcement durable des capacités et fournir des recommandations juridiques, procédurales et stratégiques pour l'instruction des dossiers, notamment par le biais d'initiatives d'assurance qualité pour les États disposant de systèmes nationaux de DSR ou qui s'apprentent à prendre en charge la responsabilité de la DSR.

Soutenir les initiatives comme les listes de réserve d'experts techniques et de personnel chargé de l'instruction des dossiers avec des profils plus polyvalents. Rechercher et créer des synergies pour l'évaluation et le renforcement des capacités institutionnelles.

Fournir des recommandations aux gouvernements, au personnel du HCR et à d'autres parties prenantes pour l'application des critères d'exclusion énoncés dans la Convention de Genève de 1951.

Fournir des recommandations sur les dispositions de la Convention de Genève de 1951, répondre aux préoccupations relatives à la sécurité et faire respecter les normes nécessaires pour la protection des réfugiés conformément au droit international.

Renforcer les capacités du personnel du HCR chargé de la DSR et des opérations, notamment par des déploiements

Élaborer et dispenser une formation ciblée sur la DSR, jusqu'à 3 sessions du programme d'apprentissage prévues pour 90 personnels du HCR.

Déployer les outils et les sessions d'apprentissage en ligne du programme de formation à la conduite d'entretiens.

Déployer un module d'initiation en ligne pour les nouveaux personnels chargés de la DSR.

Soutenir les opérations de DSR relevant du mandat du HCR en déployant des experts de la DSR.

Fournir aux personnels chargés de prendre des décisions sur les demandes d'asile des informations actualisées sur les pays d'origine et des recommandations axées sur certains pays

Publier des lignes directrices en matière d'éligibilité et d'autres recommandations axées sur les principaux pays d'origine.

Commander des rapports d'informations sur les pays d'origine à des organisations indépendantes dotées d'une expertise dans ce domaine de recherche.

Actualiser en permanence les informations sur les pays d'origine figurant dans Refworld à l'attention des gouvernements, du personnel du HCR et d'autres parties prenantes impliquées dans les procédures d'asile et de DSR.

Alternatives à la détention



Des femmes et des enfants qui étaient retenus dans le centre de détention de Triq Al Sika à Tripoli (Libye), sont enfin acheminés vers le Niger, d'où ils espèrent être réinstallés dans un pays tiers.

Chaque année, des centaines de milliers de personnes en mouvement, dont des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides, sont détenues pour des motifs liés à l'immigration. Dans de nombreux cas, elles sont détenues de manière arbitraire dans des conditions qui ne répondent pas aux normes internationales minimales. La plupart d'entre elles ne devraient pas, en principe, être détenues du tout, étant donné que le fait de demander l'asile n'est pas un acte illégal.

Cette tendance inquiétante est généralisée et elle est encouragée par des pratiques de gestion des frontières de plus en plus restrictives qui rendent l'accès aux territoires et à l'asile toujours plus difficile. Les études montrent pourtant que même les politiques de détention les plus sévères ne dissuadent pas les mouvements migratoires irréguliers, ni ne découragent les personnes de demander l'asile. Les conséquences physiques et psychologiques de la détention sont aussi bien connues. Le HCR plaide pour que les États recueillent systématiquement des données relatives aux pratiques de

détention et les utilisent pour identifier des alternatives à la détention.

La consolidation de la stratégie globale du HCR «Au-delà de la détention (2014-2019)» s'est concentrée sur trois objectifs spécifiques en vue de soutenir les gouvernements et d'impliquer la société civile pour mettre un terme à la détention des enfants, veiller à ce que des alternatives à la détention existent pour les demandeurs d'asile et promouvoir des conditions de détention qui répondent aux normes internationales.

En 2019, l'aboutissement d'un projet collectif réalisé dans le cadre de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme visant à prévenir la détention des enfants conduira à la production de trois programmes d'apprentissage relatifs à la détention pour des motifs liés à l'immigration et d'autres outils de formation à l'attention du personnel du HCR, des États et d'autres partenaires. Ces programmes mettront l'accent sur les principes de base de la

détention pour des motifs liés à l'immigration, les alternatives à la détention et la surveillance de la détention pour des motifs liés à l'immigration. Le projet contribuera à renforcer les capacités des États de mettre en place de nouveaux mécanismes de prise en charge et des alternatives communautaires à la détention pour les enfants et leurs familles dans certaines opérations dans les Balkans, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Asie du Sud-est.

Le HCR s'efforcera d'intégrer la détention aux autres priorités opérationnelles qui y sont liées et veillera à ce que le plaidoyer mondial sur les questions de détention se poursuive dans le cadre d'autres engagements opérationnels. En 2019, le HCR produira un kit complet d'outils de plaidoyer contenant des messages ciblés sur certains pays pour soutenir les trois objectifs de sa stratégie. Il collaborera également plus étroitement avec les Bureaux régionaux pour réaliser des exercices de cartographie de la détention afin de mieux cibler les interventions destinées à promouvoir des alternatives à la détention.

Le HCR soutiendra « l'Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté » qui devrait être présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2019. En collaboration avec d'autres agences des Nations Unies et des acteurs de la société civile, le HCR pilote la rédaction du chapitre relatif aux enfants privés de liberté dans le contexte migratoire. Cette étude devrait constituer une étape décisive concernant les engagements des États de fournir des informations systématiques et fiables sur ce sujet sensible.

Les partenariats sont essentiels pour assurer un impact maximal aux activités du HCR dans le domaine de la détention. Ces partenariats impliquent de collaborer avec les autorités étatiques, les autres agences des Nations Unies et la société civile, y compris la Coalition internationale contre la détention et ses nombreuses et actives organisations membres.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE ET L'EXPLOITATION

RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION ET AMÉLIORATION DE LA LIBERTÉ DE CIRCULATION. LE HCR PRÉVOIT DE :

Plaider pour des cadres juridiques et politiques pertinents en matière de détention et d'alternatives à la détention conformes aux normes internationales

Consolider l'augmentation du nombre de pays engagés dans la stratégie.
Continuer de fournir des conseils techniques à certains pays pour qu'ils adoptent ou modifient leur législation afin d'inclure de meilleures garanties en matière de détention, notamment des alternatives à la détention.
Évaluer la mise en œuvre et les progrès réalisés par certains pays cibles dans le cadre des plans d'action nationaux.
Dans le cadre de la mise en œuvre du projet relevant de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme intitulé « Programme mondial d'assistance technique et de renforcement des capacités visant à prévenir la détention des enfants et à protéger les enfants et autres demandeurs d'asile en détention pour la période 2016 - 2019 » : mettre en œuvre trois programmes d'apprentissage en matière de surveillance de la détention et d'alternatives à la détention ; dispenser cinq ateliers en lien avec ces programmes d'apprentissage dans le monde (en Asie et aux Amériques) ; organiser une table ronde mondiale sur l'accueil et les alternatives à la détention des enfants.

Cœuvrer pour mettre fin à la détention des enfants demandeurs d'asile et apatrides

Fournir des conseils techniques aux gouvernements et à d'autres parties prenantes dans le domaine des alternatives à la détention adaptées aux enfants.
Élaborer des outils de protection des enfants dans le contexte de la détention, tels que des évaluations de leur intérêt supérieur et des mécanismes d'orientation pour prévenir la détention des enfants demandeurs d'asile.
Mettre en place un/des projet(s) pilote(s) et des visites d'études avec les autorités nationales et les partenaires sur l'accueil et les alternatives à la détention des enfants et des familles.

Répondre et faire face aux mouvements migratoires mixtes



Des employés du HCR évaluent les besoins de réfugiés et de migrants interceptés alors qu'ils tentaient d'effectuer la traversée vers l'Europe et détenus dans le centre de détention de Triq Al Sikka, situé dans la banlieue de la capitale libyenne.

Depuis quelques années, de plus en plus de personnes issues de différentes régions du monde se déplacent au sein de mouvements migratoires mixtes. Il est difficile de chiffrer ce phénomène mondial avec précision. Ces personnes ne sont, pour la plupart, jamais enregistrées parce qu'elles ne peuvent souvent pas accéder aux moyens de demander l'asile, ne se manifestent pas par crainte d'être détenues et expulsées ou trouvent la mort quelque part le long des routes dangereuses qu'elles empruntent.

Les personnes ayant besoin d'une protection internationale voyagent aux côtés des migrants, souvent de façon irrégulière, en empruntant les mêmes routes et les mêmes moyens de transport. Bien qu'elles migrent pour des raisons différentes, elles font souvent face aux mêmes menaces pour leur vie et leur sécurité, comme l'exploitation et la violence commises par des trafiquants et des passeurs. Elles subissent de longues séparations avec les membres de leur

famille, risquent l'enlèvement, la détention dans des conditions déplorables et pour de longues périodes, les violences physiques et les abus sexuels, la torture et le racket de la part de groupes criminels.

L'implication du HCR dans les questions relatives aux flux migratoires mixtes vise à garantir que les personnes ayant besoin d'une protection internationale puissent la demander et l'obtenir. Le HCR s'intéresse particulièrement aux flux migratoires mixtes qui empruntent notamment les routes depuis l'Afrique de l'Ouest et de l'Est à travers la Méditerranée vers l'Europe du Sud, depuis la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique vers l'Afrique australe, à travers la mer Rouge et le Golfe d'Aden vers le Yémen, et depuis l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale vers l'Amérique du Nord.

Conscient de la complexité et des réalités des mouvements migratoires mixtes, le HCR continuera de soutenir en premier lieu les mesures qui réduisent la nécessité pour les personnes d'entreprendre ces périodes dangereux. Il le fera dans le

cadre des pactes mondiaux. Ces mesures devront s'attaquer aux causes profondes des déplacements et soutenir la mise en place de systèmes d'asile dans les pays des régions d'origine et le long des routes. Le développement et le renforcement des systèmes d'asile contribueront à assurer que les personnes ayant besoin d'une protection internationale aient accès au territoire, bénéficiant de structures d'accueil adéquates et que le principe du non-refoulement soit pleinement respecté.

Le HCR continuera de développer et de renforcer les partenariats permettant de promouvoir l'accès à la protection internationale des personnes qui en ont besoin, ainsi que l'application aux mouvements migratoires mixtes de tous les instruments et normes internationaux et régionaux pertinents en matière de droits de l'homme et de droit des réfugiés. Il participera au Réseau des Nations Unies pour les migrations et s'efforcera de contribuer à une mise en œuvre cohérente, globale et coordonnée du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Pour 2019, les partenariats avec l'OIM, le HCDH, l'UNICEF, l'ONUDC ainsi qu'avec le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des

personnes, le Forum mondial sur la migration et le développement, et divers processus consultatifs régionaux seront particulièrement importants.

La situation en Méditerranée

Malgré les efforts déployés pour limiter les risques encourus par les personnes embarquées dans des flux migratoires mixtes le long des routes qui conduisent vers et à travers la Libye et par delà la Méditerranée, d'importants mouvements de populations continuent d'avoir lieu et se sont diversifiés avec d'autres points de départ en 2018. Les stratégies de communication, qui s'appuient notamment sur la participation et le témoignage de personnes ayant tenté et survécu à ces dangereux périple, ont réussi à sensibiliser aux risques encourus. Toutefois, ces témoignages et ces preuves n'auront pas à eux seuls un impact suffisant pour dissuader la poursuite de ces dangereux périple. Le sous-financement chronique de programmes essentiels visant à apporter une aide et une protection vitales et le manque d'attention accordée aux causes profondes des déplacements continuent d'encourager les départs et les mouvements secondaires.

« Le sauvetage en mer a été pris en otage par la politique. Le partage des responsabilités a été remplacé par la fuite devant les responsabilités ».

—Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, lors de son allocution d'ouverture de la 69^{ème} session du Comité exécutif.

Guidés par les enseignements du passé, les efforts du HCR pour 2019 porteront en priorité sur les capacités d'accueil et l'accès à la protection internationale le long des principales routes des mouvements migratoires mixtes. Les programmes ciblés sur les enfants et les jeunes, en particulier les mineurs isolés, doivent être renforcés. Les enfants ont représenté une part très importante de ceux qui ont cherché à atteindre et à traverser la Méditerranée en 2018 et cela devrait encore être le cas en 2019. Proposer aux enfants et aux jeunes de véritables alternatives, notamment par des voies d'accès légales, doit constituer une priorité.

Le HCR est préoccupé par le fait que certains enfants sont privés d'une assistance de base, ce qui les rend plus vulnérables à la traite. L'amélioration du recueil et de l'analyse des données relatives aux risques de protection encourus le long des routes menant vers la Libye, a conduit à une compréhension plus précise des besoins, ainsi que des lacunes, en termes de fournitures de services. Les mécanismes d'orientation pour les victimes de la traite et les autres personnes ayant des besoins spécifiques, ainsi que les services de prise en charge adaptés, sont encore insuffisants dans de nombreux pays de transit. En 2019, le HCR redoublera d'efforts pour combler ces lacunes en collaboration avec les partenaires.

Par l'intermédiaire du Groupe restreint pour la réinstallation et des voies complémentaires renforcées le long de la route de la Méditerranée centrale, le HCR

a demandé 40 000 places de réinstallation pour les réfugiés présents dans 15 pays d'asile prioritaires situés le long de cette route. Des éléments de preuve montrent que de nombreux réfugiés susceptibles d'être éligibles à la réunification familiale ne peuvent pas avoir accès à cette possibilité en raison d'obstacles juridiques ou administratifs. En 2019, le HCR et ses partenaires poursuivront leurs efforts destinés à faciliter l'accès à la réunification familiale dans plusieurs pays pilotes et continueront de plaider pour des procédures de réunification familiale plus souples ou simplifiées pour les réfugiés. En parallèle, le HCR continuera d'identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale présentant des besoins ou des vulnérabilités graves dans l'ensemble des 15 pays d'asile, tout en recherchant des soutiens pour leur réinstallation.

En réponse à la détérioration de la situation sécuritaire en Libye, et en complément du mécanisme de transit d'urgence (ETM), le HCR cherche à élargir rapidement les solutions possibles, notamment l'évacuation des réfugiés vers des pays où ils ont été préalablement enregistrés ou admis.

Le HCR et l'OIM ont proposé un mécanisme régional de coopération pour le débarquement rapide et prévisible des personnes secourues en mer. Celui-ci repose sur la solidarité de tous les pays touchés et les États ont la responsabilité principale de sa mise en œuvre. Le HCR reste disposé à jouer un rôle de facilitateur en 2019, en collaboration avec l'OIM.



Le HCR met en garde sur les capacités de sauvetage en Méditerranée

Le HCR continue d'appeler à une augmentation des opérations de recherche et sauvetage dans la méditerranéenne centrale, tout en laissant de la place pour une contribution coordonnée des ONG à ces efforts. Il s'agit d'une responsabilité collective, avec pour priorité la sauvegarde de vies.

« Il s'agit de vies humaines. Les réfugiés et les migrants ne peuvent pas être continuellement mis en danger pendant que les États se disputent à propos de leurs responsabilités », a déclaré Filippo Grandi, Haut Commissaire pour les Réfugiés.



Lire la suite



Le navire Aquarius, affrété par une ONG, arrive au port de la Valette (Malte), en août 2018.

© HCR/HCR

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU TERRITOIRE ET DIMINUTION DU RISQUE DE REFOULEMENT. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Soutenir les capacités des États et des partenaires pour qu'ils répondent aux défis liés à la gestion des mouvements migratoires mixtes en prenant en compte les préoccupations de protection

Soutenir les États pour la mise en place de systèmes d'asile et de gestion des frontières qui garantissent l'accès au territoire, un accueil adéquat et le respect du principe de non-refoulement et qui tiennent compte des préoccupations de protection.

Préparer et diffuser des recommandations juridiques et politiques, notamment concernant la terminologie relative aux mouvements migratoires mixtes. Cela consistera aussi à diffuser des bonnes pratiques, comme celles issues de la mise en œuvre du « plan d'action du HCR en 10 points sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes ».

Plaider pour des politiques et des pratiques qui répondent aux besoins et aux droits particuliers des personnes ayant besoin d'une protection internationale qui se déplacent au sein de mouvements migratoires mixtes

Collaborer avec les États au plan bilatéral ou dans le cadre de forums multilatéraux comme le Forum mondial sur les migrations et le développement et d'autres processus consultatifs régionaux pertinents afin de poursuivre le dialogue sur l'élaboration de systèmes d'entrée qui prennent en compte les préoccupations de protection.

Élaborer des recommandations, des conseils techniques et des formations sur les questions juridiques et politiques relatives au lien entre l'asile et la traite, en collaborant notamment dans le cadre de forums interinstitutions, comme le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes.

Faire des recommandations et soutenir les États et les acteurs pertinents sur les questions relatives à la protection en mer, notamment dans le domaine du sauvetage, de l'interception et du débarquement.

APPORTER DES RÉPONSES EN MATIÈRE DE PROTECTION



Des Vénézuéliens se présentent pour être enregistrés dans le site d'accueil de Nova Canaã à Boa Vista (Brésil), ouvert en partenariat avec les autorités brésiliennes fin avril 2018.

Comprendre les besoins et s'appuyer sur les capacités des personnes relevant de la compétence du HCR

Le déplacement peut conduire de nombreuses personnes à être confrontées à des risques accrus et parfois cumulés en raison de leur genre, de leur âge, de leur handicap, de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, de leur appartenance à une minorité ou à un groupe autochtone ou d'autres aspects liés à la diversité. Ces risques sont aggravés par les obstacles auxquels elles font face pour accéder à la protection et à l'assistance.

Il est essentiel que les programmes et les interventions du HCR tiennent compte des besoins, des expériences, des capacités et des priorités des personnes relevant de sa compétence afin de mieux appréhender et répondre aux risques. La politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD) vise à induire progressivement des changements pour parvenir à mieux intégrer les perspectives des personnes relevant de sa compétence dans les programmes de protection et de solutions et répondre de manière plus efficace et plus responsable à leurs besoins.

Selon les estimations mondiales, il y aura **10 millions** de personnes déplacées de force handicapées en 2019 (d'après un calcul basé sur un pourcentage de 15% d'handicapés parmi le total des personnes déplacées de force).

La responsabilité envers les populations affectées est au cœur des activités du HCR.

La politique du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité, actualisée en 2018 énonce formellement les engagements du HCR sur ces questions en présentant 10 actions clés qui encouragent leur inclusion dans les programmes ainsi que la responsabilité envers les populations affectées et l'égalité entre les genres. Pour respecter ses engagements en matière de responsabilité envers les populations affectées, le HCR doit permettre la participation éclairée et effective des personnes relevant de sa compétence, mettre en place des canaux de communication adaptés au contexte et accessibles à tous les groupes de la communauté, solliciter les contributions des personnes relevant de sa compétence et y répondre, adapter les programmes, les stratégies et les politiques en tenant compte de ces contributions et publier ces enseignements.

En 2019, le HCR continuera d'institutionnaliser et d'intégrer les 10 actions clés de sa politique AGD. Il mettra l'accent sur le renforcement de la résilience et des capacités des personnes relevant de sa compétence, en particulier celles présentant des risques accrus de marginalisation ou d'exclusion comme les ménages dirigés par des femmes, les personnes handicapées, âgées, jeunes, lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), les minorités et les peuples autochtones.

Cela sera en grande partie réalisé en partenariat avec les personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre de la protection communautaire qui les met au cœur de la prise de décision, soutient leurs capacités et encourage le rôle des femmes, des hommes, des filles et des garçons de tous les âges et de toutes les origines dans leur propre protection et celle de leurs familles et communautés.

Les crises et les déplacements ne sont pas neutres en termes de genre. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont affectés de manière différente et les femmes et les filles sont souvent désavantagées de manière disproportionnée. Réaffirmant son engagement envers les femmes et les filles, le HCR tient compte de cet impact différencié et de la nécessité de soutenir des actions spécifiques pour promouvoir l'égalité entre les genres. Si des progrès importants ont été réalisés, les femmes et les filles du monde entier font toujours face à des expériences quotidiennes de discrimination et de violence, ainsi qu'à la prévalence d'attitudes et de comportements qui banalisent et dévalorisent les actions en faveur de l'égalité des genres. Le sous-financement chronique et l'absence de priorités accordées par les institutions et de ressources nécessaires pour promouvoir cette égalité, constituent également des

obstacles. Ces défis sont tous importants et ils nécessitent une responsabilisation et des investissements accrus dans des actions qui luttent contre la discrimination systémique à l'encontre des femmes et des filles et veillent à leur accès équitable aux services et à l'assistance.

Cinq actions clés de la politique AGD du HCR se concentrent sur la promotion de l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Elles proposent des actions concrètes pour renforcer les activités du HCR et le responsabiliser davantage dans la mise en œuvre de cette politique. Ces actions impliquent notamment que les femmes et les filles :

- Participent à égalité et de manière effective à l'ensemble du processus de décision, notamment à la gestion et la direction.
- S'enregistrent et obtiennent des documents à titre individuel.
- Aient un accès égal et un contrôle de la gestion et de la distribution de la nourriture, des articles de secours essentiels et des aides en espèces.
- S'autonomisent sur le plan économique, grâce notamment à un accès égal à une éducation et à des services de santé de qualité.
- Bénéficient d'actions de prévention et de réponse aux violences sexuelles et de genre.

Les partenariats avec des organisations de personnes handicapées sont essentiels pour veiller à ce que ces personnes soient intégrées dans tous les efforts destinés à promouvoir leurs droits à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. Le HCR poursuivra également sa collaboration avec des partenaires clés du système des Nations Unies et de la société civile pour promouvoir la « Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire ».

60% de la mortalité maternelle évitable se produit dans les situations de conflit, de déplacement et de catastrophes naturelles.

© HCR/Colin Dufosse



Adeline Hatangimana (à gauche), 30 ans, a perdu un œil lorsqu'elle était enfant. Elle travaille aujourd'hui avec Mathias Nzorigendera (à droite) pour fabriquer des articles ménagers avec de la ferraille.

Les réfugiés burundais en RDC se construisent un avenir meilleur

« Les handicapés ont plus de mal à trouver un emploi. Mais au travers de notre association, nous avons trouvé du travail », explique Mattias Nzorigendera, président de l'association Dufashanye.

Des réfugiés handicapés ont créé un atelier où ils transforment de la ferraille en articles ménagers.

Voir la vidéo



Le HCR encouragera les partenariats avec des organisations locales pour mieux accompagner et comprendre les besoins spécifiques des personnes LGBTI. Il sensibilisera les organisations LGBTI partenaires aux risques particuliers de protection liés aux déplacements forcés et cherchera à mettre en place avec elles des mécanismes d'orientation pour les personnes LGBTI présentant des risques accrus.

Afin de mieux comprendre et répondre aux divers besoins des personnes relevant de sa compétence, le HCR investira dans l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données. Les méthodes actuelles de recueil des données seront renforcées pour permettre de les ventiler par âge, sexe, handicap et autres aspects de la diversité, ce qui permettra de promouvoir l'égalité entre les genres et la non-discrimination, notamment sur la base du handicap.

Le HCR développera et renforcera les méthodes innovantes et les bonnes pratiques, comme le recours à des volontaires communautaires de proximité ou à des outils spécifiques d'identification pour l'enregistrement, afin d'améliorer ses capacités d'identifier les groupes ou les personnes présentant des risques accrus. Cela garantira leur identification rapide

et une réponse adaptée à ces groupes tout en améliorant la capacité du HCR de surveiller leur accès à la protection et à l'assistance.

Enfants

Les enfants représentent plus de la moitié des réfugiés dans le monde. Pour répondre à leurs besoins, il est essentiel de disposer de systèmes de protection renforcés pour les enfants et les jeunes. L'objectif est de garantir leur accès à des systèmes nationaux de protection de l'enfance, de mettre en œuvre des mesures spécifiques aux enfants dans le cadre des systèmes de protection et d'asile, en particulier pour la gestion des dossiers, et de protéger les enfants dans les situations d'urgence. Le HCR continuera également de coopérer avec ses partenaires pour appliquer le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et autonomiser les jeunes, en particulier dans les situations d'urgence et au sein des mouvements migratoires mixtes.

En 2017, les opérations du HCR ont comptabilisé **173 800** mineurs isolés



Le mariage précoce semblait être notre seule option, racontent des jeunes congolais déplacés

La pauvreté extrême que subissent les personnes déplacées, qui ne reçoivent pas suffisamment d'aide humanitaire en raison du manque de financements, force certains parents à marier leurs enfants.

« La vie a volé mon enfance. Je ne devrais pas être marié aujourd'hui », témoigne Boniface.



Boniface et Anuarite font partie des nombreux adolescents congolais déplacés obligés de se marier à un jeune âge.

Conformément à ses Orientations stratégiques 2017-2021, le HCR investira dans la gestion de l'information et l'analyse des données pour aider les opérations à maximiser leurs ressources – garantissant ainsi des programmes de protection des enfants et des jeunes plus pertinents, plus efficaces et basés sur des données factuelles. Grâce au déploiement de l'écosystème numérique du HCR pour l'enregistrement de la population et la gestion de l'identité (PRIMES, voir détails ci-dessous) – un ensemble d'applications en constante évolution permettant de fournir une identité juridique et numérique reconnue aux réfugiés et aux autres personnes déplacées de force – le HCR améliorera sa capacité de gestion de l'information. Ce déploiement sera particulièrement utile pour l'analyse des données ventilées par âge, genre et diversité, pour renforcer les programmes de protection des enfants et des jeunes et pour la gestion des informations à des fins de gestion des cas individuels, ainsi que pour la recherche et la réunification

des familles. Le HCR continuera également d'élaborer des analyses prédictives relatives au déplacement des mineurs isolés en s'appuyant sur une modélisation statistique. Ce travail de pointe fournira des outils de prévision pratiques et basés sur des données factuelles pour soutenir la planification et la mise en œuvre d'activités de protection pour les jeunes.

En 2019, les activités du HCR dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes seront axées sur la démultiplication des capacités et des partenariats existants à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Fort du succès de son plaidoyer auprès de la Communauté d'Afrique de l'Est, le HCR collaborera avec ses partenaires pour dispenser des sessions régionales de formation sur la protection de l'enfance dans les situations de réfugiés à destination des employés gouvernementaux chargés de la protection de l'enfance et de l'aide sociale dans la région de l'Afrique de l'Est.

Le HCR coopérera également de manière stratégique avec les États, les organisations des Nations Unies et la société civile pour concrétiser le pacte mondial avec, et en faveur des enfants et des jeunes.

Le HCR utilisera son Fonds d'initiative pour la jeunesse pour œuvrer directement avec les jeunes à la mise en œuvre de méthodes innovantes et continuera aussi d'utiliser le sport pour des programmes de protection. En 2019, le HCR soutiendra 15 projets supplémentaires dans le cadre du Fonds d'initiative pour la jeunesse et il continuera de collaborer avec les

groupes de jeunes existants pour garantir la durabilité et l'intégration des projets au sein des structures gouvernementales et de la société civile. Il poursuivra son soutien au Conseil consultatif mondial de la jeunesse pour concrétiser les « actions clés pour les jeunes réfugiés », très proches de « l'approche impliquant l'ensemble de la société » développée par les pactes mondiaux. En 2019, le HCR veillera à ce que le Conseil consultatif mondial de la jeunesse participe aux principaux événements politiques et de plaidoyer afin que la voix des jeunes soit entendue à tous les niveaux de son action.

Depuis 2014, **118** projets dans le cadre du Fonds d'initiative pour la jeunesse ont été mis en œuvre, pilotés par plus de 2 400 jeunes réfugiés et déplacés. Ils ont bénéficié à plus de 100 000 membres des communautés.

Intégrité

Dans le cadre de ses efforts globaux visant à responsabiliser les personnes relevant de sa compétence et dans le contexte de l'Initiative de gestion des risques 2.0 du Haut Commissaire, le HCR a lancé en 2017 sa politique pour « Gérer les fraudes commises par des personnes relevant de la compétence du HCR » en étendant la portée des recommandations antérieures aux fraudes commises non seulement par des réfugiés mais par toute personne relevant de la compétence du HCR. Cette politique s'attaque de manière globale aux fraudes commises tout au long du processus de gestion des cas individuels, depuis l'enregistrement initial jusqu'aux solutions, en passant par l'ensemble des activités de protection et d'assistance. Cette approche large encourage les synergies entre les différentes divisions du HCR et sensibilise à la nécessité de mettre en place des mesures efficaces de lutte contre la fraude à travers l'ensemble des processus et procédures liés à la protection.

Cette politique offre un cadre clair pour faciliter les enquêtes et les actions décisives pour remédier à la fraude. Ces efforts contribueront à renforcer les capacités institutionnelles visant à prévenir, détecter et remédier à la fraude dans les systèmes et processus de protection. Les personnes relevant de la compétence du HCR seront directement impliquées en ayant un rôle participatif dans les mécanismes de plainte et de communication. Un programme d'apprentissage sera déployé à l'échelle mondiale en 2019 à l'attention des référents chargés des questions de lutte contre la fraude. En parallèle, le HCR continuera de mener des missions de soutien polyvalent sur le terrain pour évaluer les risques de fraudes au niveau des procédures et des pratiques opérationnelles au sein des processus de protection, pour suggérer des réponses proactives et mettre en place des garanties conformes à sa politique.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS

REINFORCEMENT DES SERVICES POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Déployer la politique AGD dans des pays éloignés dans différentes régions

Offrir un soutien ciblé à 13 opérations pour mettre en œuvre la politique AGD et en tirer des enseignements à intégrer dans un cadre de surveillance.
Élaborer des recommandations et des outils pour la mise en œuvre des actions clés.
Élaborer et déployer le programme d'apprentissage en ligne sur la politique AGD.
Élaborer un cadre de surveillance de la politique AGD.

Renforcer les capacités du personnel du HCR et des partenaires à collaborer avec diverses communautés et veiller à l'engagement actif de tous les groupes AGD au sein de la communauté tout au long du cycle de gestion des opérations

Élaborer un programme mondial de protection communautaire et de formation de formateurs sur la base d'un projet pilote mené au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en 2018.
Compiler et diffuser les bonnes pratiques en matière d'AGD, de protection communautaire et de responsabilité envers les populations affectées.
Fournir des recommandations directes et un soutien technique.
Soutenir les équipes polyvalentes pendant les opérations pour assurer une programmation intégrant toutes les dimensions AGD, en dispensant le programme d'apprentissage sur la planification de la protection.

Renforcer les capacités du personnel du HCR et des partenaires d'assurer un accès à l'égalité à la protection et à l'assistance pour toutes les personnes relevant de sa compétence et identifier et remédier aux risques spécifiques de protection

Déployer un nouveau programme d'apprentissage en ligne et des recommandations révisées « À savoir » sur comment travailler avec des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé.

PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE ET L'EXPLOITATION

REINFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Mise en place et en œuvre de procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant

Finaliser et diffuser les « Principes directeurs du HCR relatifs à l'évaluation et à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant » et répondre aux demandes de soutien technique pour mettre en œuvre des systèmes de gestion des cas concernant des enfants à risque de manière efficace et protectrice.
Organiser un séminaire mondial à destination du personnel du HCR et de ses partenaires sur les principes directeurs révisés du HCR en matière de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et sur le nouveau programme de formation des travailleurs sociaux en matière de protection de l'enfance.

Renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance

Fournir un soutien opérationnel et technique à 15 opérations au minimum en déployant des experts de la protection de l'enfance.
Dispenser des formations interorganisations sur la protection des enfants dans les situations de réfugiés pour 50 professionnels de la protection de l'enfance issus du HCR, des gouvernements et de la société civile.

Évaluation et analyse

Soutenir 4 opérations pour renforcer la gestion de l'information pour la gestion des cas individuels par le biais de PRIMES.
Produire des analyses des données relatives à la protection de l'enfance avec des recommandations pour une situation régionale de réfugiés au minimum.

Renforcement des programmes pour les adolescents et les jeunes

Soutenir 15 projets de protection initiés et pilotés par des jeunes par le biais du Fonds d'initiative pour la jeunesse.
Soutenir 2 opérations pour inclure les « Actions clés pour les jeunes réfugiés » dans les plans de déploiement AGD.

AUTONOMISATION COMMUNAUTAIRE ET AUTOSUFFISANCE

REINFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Élaborer et mettre en œuvre des politiques, recommandations et bonnes pratiques en matière d'égalité des genres

Renforcer la mise en œuvre des actions clés et prioritaires en matière d'égalité des genres comme prévu par la politique actualisée du HCR en matière d'âge, de genre et de diversité (2018).
Diffuser des informations sur les bonnes pratiques de programmation en matière d'égalité des genres dans l'ensemble des régions.

Renforcer les capacités en matière d'égalité des genres aux employés du HCR

Renforcer les capacités des référents pour les questions de genre, en dispensant notamment le programme finalisé d'apprentissage sur l'égalité des genres aux personnels du HCR et des partenaires dans différentes régions.
Lancer le programme d'apprentissage en ligne sur l'égalité des genres pour les personnels du HCR et de ses partenaires.

Fournir une expertise technique en matière d'égalité des genres

Soutenir les opérations du HCR avec une expertise technique.
Soutenir les secteurs, Bureaux, Divisions en leur apportant une assistance technique et des contenus pour l'intégration de l'égalité des genres dans les programmes ainsi que des programmes ciblés sur l'égalité des genres si nécessaire.
Renforcer les partenariats avec des parties prenantes clés afin de mener des efforts conjoints pour intégrer l'égalité des genres dans les opérations.

Enregistrement et gestion de l'identité



Les empreintes digitales d'un réfugié rohingya sont scannées dans le cadre du projet de vérification de l'identité biométrique mis en œuvre dans le site de Shalbagan-Nayapara près de Cox's Bazar, au Bangladesh.

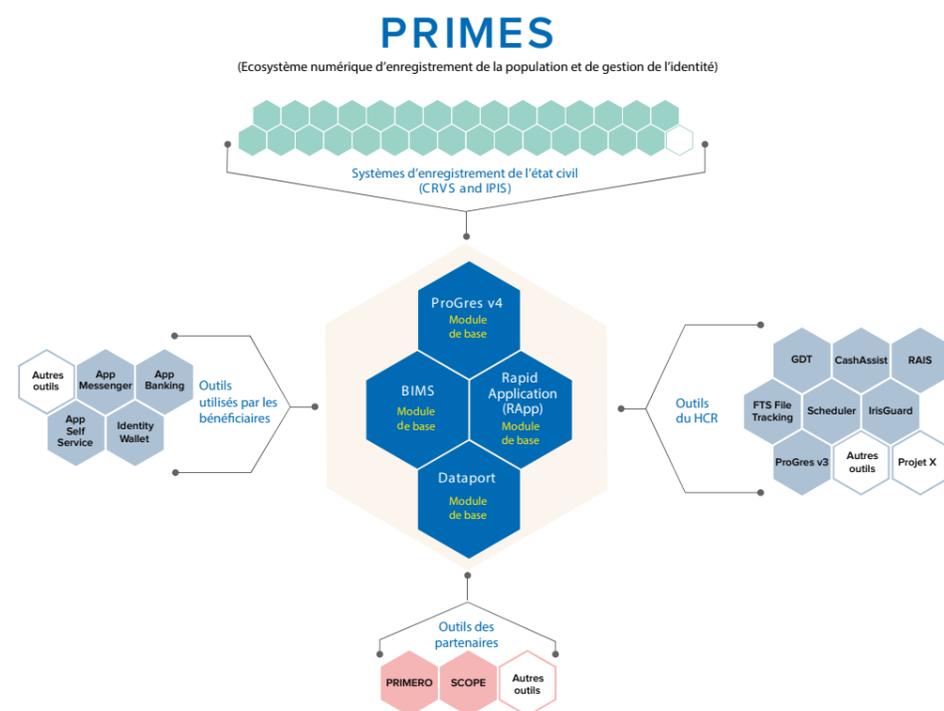
L'enregistrement est un processus consistant à saisir, vérifier et mettre à jour des informations sur les personnes relevant de la compétence du HCR. Il relève principalement de la responsabilité de l'Etat d'accueil et constitue un outil essentiel pour la protection, la gestion des opérations et la réalisation des solutions durables. Par exemple, le

nombre de personnes ayant besoin d'une protection et d'une assistance détermine le volume de nourriture, d'eau et d'autres aides matérielles nécessaires, ainsi que la taille des abris, des établissements de santé et des installations sanitaires. L'enregistrement est essentiel pour identifier les personnes à risque ou celles qui ont des besoins spéciaux.

La création, la préservation et la gestion des identités sont essentielles pour le mandat du HCR et servent de base à tous les aspects de ses activités de protection, d'assistance et de recherche de solutions. La responsabilisation des personnes relevant de la compétence du HCR fait partie des principaux objectifs du HCR en matière de gestion de l'identité.

La « gestion de l'identité » comprend la succession de processus liés à l'identité menés par le HCR dans l'exercice de son

mandat. Parmi les divers éléments de la gestion de l'identité, « l'enregistrement » sert à la saisie et à l'actualisation des données d'identité dans les systèmes du HCR. Si cela est requis par les gouvernements ou les prestataires de services, un processus distinct permettra la « validation » ou l'authentification des identités (sur la base des preuves disponibles et des interactions avec le HCR sur la durée), donnant ainsi une assurance élevée, importante ou modérée concernant l'identité alléguée.



PRIMES est un ensemble d'outils interopérables pour l'enregistrement, la gestion de l'identité et des dossiers par le HCR. Les principales applications de PRIMES comprennent une base de données centralisée appelée proGres v4, un système de gestion de l'identité biométrique connu sous le nom de BIMS, l'outil d'enregistrement hors connexion RApp (« rapide application ») et Data Port,

un outil d'analyse économique donnant accès à des données statistiques.

En juillet 2018, PRIMES avait été déployé dans 51 opérations et bureaux régionaux, et plus de 6,4 millions de personnes avaient été enregistrées par biométrie dans 54 opérations. En 2019, le HCR s'efforcera de mettre en œuvre et de gérer PRIMES à l'échelle mondiale, dans l'ensemble de ses opérations.

La structure support de PRIMES, située au siège de l'organisation, sera renforcée et les opérations régionales et locales seront soutenues pour fournir un soutien au système PRIMES.

Le HCR veillera également à ce que les outils PRIMES soient accessibles et interopérables avec les systèmes des partenaires. Cela contribuera à rationaliser la gestion de l'identité des bénéficiaires, permettra un accès sûr et efficace des partenaires aux données (notamment via le système SCOPE du PAM, sa plate-forme de gestion des bénéficiaires et des transferts) et facilitera le transfert des données aux États partenaires pour la réinstallation. Au final, grâce à la distribution numérique reposant sur la vérification biométrique de l'identité, les cas de recyclage et de distributions multiples seront réduits. Cela devrait conduire à des économies globales d'assistance et à la garantie que l'assistance est affectée et distribuée aux bénéficiaires légitimes.

Dans les situations d'urgence, les opérations de terrain seront soutenues par le déploiement de personnel qualifié et formé dans le domaine de l'enregistrement, ainsi que par la livraison rapide d'équipements et de fournitures pour l'enregistrement. Le HCR continuera d'aider les gouvernements à mettre en place des systèmes d'asile, d'état civil et d'identité juridique complets et prenant en compte les préoccupations de protection. L'avantage sera aussi de fournir une identité juridique aux personnes relevant de la compétence du HCR dans l'État d'accueil et de garantir leur accès aux droits et aux services. Le HCR s'assurera que ses activités sont intégrées dans les stratégies nationales visant à atteindre la cible 16-9 des objectifs de développement durable consistant à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement de toutes les naissances d'ici à 2030.



Compter les familles rohingyas grâce à des techniques innovantes pour mieux cibler l'aide du HCR



Des enfants réfugiés rohingyas se tiennent debout devant un abri renforcé contre les pluies de mousson dans l'installation de Kutupalong (Bangladesh).

Les équipes du HCR ont été déployées à travers les vastes installations de réfugiés rohingyas au Bangladesh pour compter les familles sur place et se renseigner sur leurs besoins afin de fournir une carte détaillée des besoins des plus de un demi-million de nouveaux arrivants. Les enquêteurs ont utilisé des outils innovants sur leurs smartphones pour recueillir des données personnalisées et obtenir une vue d'ensemble de l'afflux lié à cette crise humanitaire qui a connu la croissance la plus rapide dans le monde. Cet exercice de comptage des familles, organisé avec le gouvernement du Bangladesh, a conduit à la délivrance d'une carte d'identité familiale à chaque chef de famille. Le processus a permis au HCR de focaliser ses efforts de protection et de cibler les personnes ayant les besoins les plus urgents. De plus, chaque maison d'une famille réfugiée est référencée par des coordonnées GPS pour aider le HCR à identifier la localisation des familles et créer une carte claire et interactive des besoins les plus urgents dans les installations.

Voir la vidéo (en anglais)



Identifier les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR

Les données sociales et économiques relatives aux personnes relevant de la compétence du HCR sont importantes. Elles permettent au HCR de mieux comprendre leurs besoins et d'adapter les réponses afin qu'elles soient pertinentes et complètes. Il est toutefois difficile de recueillir et de partager des données sur les réfugiés et les déplacés internes compte tenu de leur mobilité et de l'absence de normes internationales reconnues dans ce domaine. Certains pays ont besoin d'assistance et de conseils pour recueillir et produire des données de haute qualité. Par conséquent, le HCR doit continuellement adapter ses outils et ses connaissances pour adopter de nouvelles méthodes de collecte des données.

En 2019, le HCR poursuivra sa collaboration avec des partenaires importants, notamment le Service commun de profilage des déplacés internes. Afin d'établir un profil plus complet des personnes auxquelles il cherche à venir en aide, le HCR nouera des partenariats avec d'autres partenaires des organisations humanitaires, du secteur privé et des institutions académiques. L'analyse des données et des médias sociaux améliorera la compréhension du profil des populations affectées et fournira aux partenaires humanitaires et du secteur du développement des informations utiles pour le plaidoyer, leurs activités et la recherche de solutions.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

PROCÉSSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

AMÉLIORATION OU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENREGISTREMENT ET DU PROFILAGE. LE HCR PRÉVOIT DE :

Améliorer et soutenir le logiciel d'enregistrement et de gestion des dossiers du HCR, en améliorant notamment l'interopérabilité avec les systèmes des partenaires

Déployer les outils PRIMES dans toutes les opérations du HCR non couvertes.

Piloter et améliorer une plateforme de transfert des données pour partager des données biométriques et des données biographiques liées à la réinstallation avec les États de réinstallation.

Renforcer les capacités et soutenir les activités d'enregistrement sur le terrain

Dispenser des formations sur l'enregistrement en situation d'urgence et entretenir le fichier de réserve pour le déploiement de personnel qualifié afin de renforcer les besoins dans les domaines de l'enregistrement, de la biométrie et de la gestion de l'identité dans les opérations d'urgence.

Publier la politique et les recommandations en matière de gestion de l'identité et d'enregistrement.

Améliorer la gestion de l'identité et l'identité numérique

Déployer le système BIMS dans 15 opérations, portant le nombre total d'opérations dotées de systèmes biométriques à 70 dans le monde entier.

Déployer l'outil de distribution global du HCR dans 8 opérations. En 2018, l'outil a été utilisé dans des opérations comme l'Ouganda pour vérifier les identités aux points de distribution de nourriture. Il a rendu le processus de distribution plus rapide et plus sûr, permettant de produire des rapports sur la distribution en temps réel.

Travailler en partenariat avec l'initiative Identification pour le développement (ID4D) de la Banque mondiale pour promouvoir l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les projets de l'État en vue de renforcer les systèmes d'identité juridique et d'enregistrement de l'état civil.

Contribuer au Groupe d'experts des Nations Unies sur l'identité juridique pour atteindre la cible 16-9 des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Piloter la validation du principe du système d'identité numérique permettant de fournir aux personnes relevant de la compétence du HCR un accès et un contrôle de leurs données, un accès aux services et la jouissance d'une identité juridique.

PRÉVENIR ET METTRE FIN À L'APATRIDIE



Immaculate Ainamie, une femme apatride de descendance burundaise qui travaille comme pasteur à Mombasa, pose pour une photo avec ses filles, à l'extérieur de leur maison.

Parvenir à des solutions

Depuis son lancement en novembre 2014, la campagne du HCR #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024 a donné lieu à une collaboration dynamique entre le HCR et les gouvernements, les agences des Nations Unies, la société civile et les populations affectées en vue de combattre et d'éliminer l'apatridie. Cette campagne a conduit à des avancées importantes dans de nombreuses régions, facilitées par l'adoption d'initiatives nationales et intergouvernementales pertinentes. De nombreux États ont initié des réformes législatives et politiques et beaucoup d'autres ont accordé ou confirmé la nationalité de centaines voire de milliers d'apatrides au cours de l'année dernière.

Malgré ces succès de la campagne qui sera à mi-parcours en 2019, il reste beaucoup à faire pour parvenir aux objectifs ambitieux fixés dans le Plan d'action mondial pour

mettre fin à l'apatridie. Des réformes doivent encore être menées dans certains pays où vivent d'importantes populations apatrides. Les mères ne peuvent pas transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les pères dans 25 États et la majorité des États ne communiquent pas de données fiables sur leurs populations apatrides.

L'un des objectifs essentiels pour 2019 vise à accélérer la réduction des cas d'apatridie, en particulier dans les pays où vit un nombre important d'apatrides. Quelque 160 000 personnes ont acquis une nationalité ou vu leur nationalité confirmée entre 2015 et 2017. En 2019, le HCR souhaite que le nombre de ces confirmations augmente. Un autre objectif clé vise à ce que 17 États supplémentaires deviennent parties aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie en 2019.

En 2019, le HCR espère que :

150 000 personnes acquerront une nationalité ou verront leur nationalité confirmée.

17 États adhéreront aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie.

15 États commenceront à communiquer des données quantitatives fiables sur les apatrides.



Le Brésil concrétise le rêve d'une activiste apatride

Maha Mamo a été informée de sa naturalisation lors d'une cérémonie surprise à Genève, qui a mis fin au cauchemar de l'apatridie vécu par des millions de personnes à travers le monde.

« Je n'aurais jamais imaginé que ce jour viendrait ... c'est le rêve de ma vie qui devient réalité », déclare Maha.



Lire la suite >



Maha Mamo, ancienne activiste apatride, est photographiée au Palais des Nations à Genève après avoir obtenu la nationalité brésilienne.

© HCR/Susan Hopper

Saisir les opportunités

Pour marquer l'étape de mi-parcours de sa campagne #IBelong, le HCR organisera un évènement de haut niveau sur l'apatridie en octobre 2019. Cette occasion donnera aux États et à d'autres acteurs l'opportunité de présenter les résultats obtenus depuis le lancement de la campagne et leur offrira une tribune importante pour s'engager dans de nouvelles actions en vue d'éliminer l'apatridie au cours des cinq prochaines et dernières années. C'est une occasion unique pour les États de renforcer leur soutien à la campagne et à ses objectifs.

Dans le cadre des préparatifs de cet évènement de haut niveau, le HCR, d'autres organisations internationales et des acteurs clés de la société civile devront encourager et soutenir les États, notamment par le biais d'une assistance technique accrue, pour accélérer leurs progrès et les aider à concrétiser leurs engagements. A cette fin, le Haut Commissaire a désigné un Conseiller spécial sur l'apatridie chargé de diriger les efforts de sensibilisation tout au long de la phase préparatoire de cet évènement.

La campagne a montré que de nombreux succès avaient été obtenus avec des ressources financières limitées. Le soutien supplémentaire qui sera accordé accélèrera les progrès en cours vers la

résolution et la prévention de l'apatridie permettant, par exemple, que les interventions réussies soient intensifiées ou accélérées dans des pays ou des régions où une forte dynamique existe.

A l'approche de l'évènement de haut niveau, des ressources seront nécessaires pour soutenir les réunions préparatoires régionales et sous-régionales organisées par les États et le HCR, et pour renforcer l'assistance technique au niveau des pays. Ces réunions régionales permettront aux États de partager leurs bonnes pratiques, de sensibiliser aux défis à surmonter dans les régions et d'élaborer les engagements qui seront annoncés lors de l'évènement d'octobre 2019.

Des ressources seront également nécessaires pour une action visant à améliorer les données quantitatives et qualitatives sur les apatrides, en lien étroit avec l'action 10 de la campagne. Actuellement, moins de 75 pays communiquent des statistiques sur les apatrides, ce qui signifie que leur nombre total n'est pas connu. Le HCR collaborera avec d'autres organisations, en particulier la Commission des Nations Unies chargée des statistiques, afin d'encourager un meilleur recueil des données à l'échelle nationale, ainsi qu'une estimation plus rigoureuse du nombre d'apatrides dans le monde.

Encourager les partenariats pour mettre fin à l'apatridie

Les partenariats – avec les autres agences des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les ONG et d'autres groupes issus de la société civile, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les universitaires, les associations de juristes et les institutions financières – sont essentiels pour les activités du HCR dans le domaine de l'apatridie.

Fin 2016, le HCR et l'UNICEF ont lancé ensemble la Coalition sur le droit de chaque enfant à une nationalité. Des stratégies communes sur l'apatridie sont actuellement en cours dans plus de 20 pays pour veiller à ce qu'aucun enfant ne naisse apatride. L'augmentation du nombre de stratégies et le renforcement du soutien financier pour leur mise en œuvre constituent un objectif important pour 2019.

Le HCR collaborera avec l'Institut international de droit humanitaire pour dispenser des sessions de formation sur l'apatridie à l'attention des représentants gouvernementaux et des ONG. Il prévoit d'élaborer des principes directeurs sur la perte et la privation de la nationalité, une question qui fait l'objet d'une attention croissante ces dernières années. En outre, le HCR prévoit de réaliser un guide comprenant des outils pour les recherches sur l'apatridie afin d'aider à cartographier et à mesurer la question dans différents contextes. Ce guide sera un manuel de terrain, comprenant des conseils techniques, des exemples de bonnes

pratiques et des outils pratiques pour renforcer les capacités des opérations du HCR et des autres acteurs de mener des recherches de manière efficace et cohérente.

Une collaboration plus étroite avec les réseaux de la société civile qui travaillent sur l'apatridie dans le monde est également essentielle pour renforcer le soutien aux populations apatrides. Afin d'améliorer son assistance en 2019, le HCR a l'intention de renforcer la coopération avec ces réseaux, actuellement présents dans les Amériques, en Asie et Pacifique, en Asie centrale, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et en Afrique australe.

Plusieurs conférences et déclarations régionales importantes relatives à la résolution et à la prévention de l'apatridie ont eu lieu. Le Plan d'action du Brésil, adopté en décembre 2014, a constitué la première réponse régionale au lancement de la campagne. Il a été suivi par la Déclaration d'Abidjan des ministres des États membres de la CEDEAO sur l'élimination des cas d'apatridie en février 2015. En octobre 2017, une déclaration sur l'élimination de l'apatridie a été signée par les ministres des Affaires étrangères des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La Ligue des États arabes a organisé une réunion ministérielle en février 2018 qui a adopté la Déclaration arabe relative à l'appartenance et à l'identité juridique. Le défi pour 2019 et au-delà, sera de transposer ces évolutions régionales notables en changements concrets pour la protection des apatrides et la résolution de l'apatridie.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORATION ET RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Plaider et fournir des conseils techniques aux gouvernements pour qu'ils réforment leurs lois, politiques et procédures sur la nationalité afin de combler les lacunes susceptibles d'engendrer des situations d'apatridie et de veiller à ce que les apatrides puissent acquérir une nationalité

Encourager 20 États à améliorer leurs lois, politiques et procédures sur la nationalité, contribuant ainsi à la cohérence des normes internationales sur la prévention et la réduction de l'apatridie.

Plaider et fournir des informations techniques aux gouvernements pour qu'ils élaborent ou améliorent leurs procédures de détermination de l'apatridie

Soutenir 15 États pour la mise en place ou l'amélioration des procédures de détermination de l'apatridie.

Plaider et fournir des conseils techniques aux gouvernements pour qu'ils suppriment la discrimination fondée sur le genre de leurs lois sur la nationalité

Aider 6 États à supprimer la discrimination fondée sur le genre de leurs lois sur la nationalité.

ADHÉSION, RATIFICATION OU RENFORCEMENT DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX. LE HCR PRÉVOIT DE :

Promouvoir l'adhésion aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie

Encourager les États à adhérer aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie pour augmenter de 17 le nombre d'États parties.

PROCÉSSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

AMÉLIORATION DE L'IDENTIFICATION DE L'APATRIDIE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Soutenir les exercices d'identification et d'enregistrement et les enquêtes pour améliorer les connaissances sur le nombre d'apatrides, leur situation et les solutions possibles

Améliorer les données de base quantitatives et qualitatives pour 15 États supplémentaires.

Plaider et fournir des conseils techniques pour améliorer les statistiques sur les apatrides

Plaider pour augmenter de 15 pays le nombre de pays pour lesquels le HCR publie des données statistiques sur les apatrides.

RÉDUCTION DES CAS D'APATRIDIE. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour remédier aux situations d'apatridie prolongées

Élaborer au moins 5 stratégies pluriannuelles de solutions pour remédier aux situations d'apatridie prolongées.

Aider les apatrides et les personnes sans nationalité déterminée à acquérir une nationalité ou à faire confirmer leur nationalité

Aider au moins 150 000 apatrides à acquérir une nationalité ou à faire confirmer leur nationalité.

Dispenser des formations et des conseils techniques aux représentants gouvernementaux sur les mesures de réduction des cas d'apatridie, notamment sur l'acquisition de la nationalité par les apatrides et la confirmation de leur nationalité par les personnes sans nationalité déterminée

Continuer de dispenser un cours spécialisé sur l'apatridie à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie).
Fournir des conseils techniques sur les lois relatives à la nationalité à au moins 25 pays, pour soutenir les réformes législatives nécessaires à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie.
Maintenir le cours sur l'apatridie de l'Institut international de droit humanitaire.
S'associer avec l'Université de Melbourne (Australie) pour organiser des sessions de formation et d'autres initiatives concrètes visant à réduire l'apatridie dans le monde.
Collaborer avec les réseaux d'organisations de la société civile sur l'apatridie dans les Amériques, en Asie et Pacifique, en Asie centrale, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ainsi qu'en Afrique australe.

S'ENGAGER DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE



Susan, 3 ans, et Khadija, 5 ans, jouent dans les bâtiments vétustes de la vieille ville d'Amran, au Yémen, tandis que leurs familles sont confrontées à la violence incessante et à la dégradation des conditions de vie dans le pays.

La réponse aux déplacements internes pose des défis importants en matière de protection. La plupart des personnes qui fuient les conflits et les persécutions sont déplacées à l'intérieur des frontières de leur propre pays. Elles sont souvent hébergées dans des abris précaires dans des zones difficiles à atteindre pour les organisations humanitaires et dépendent des autorités nationales qui ne peuvent ou ne veulent pas toujours leur offrir une protection.

Les déplacés internes représentent un groupe important de personnes relevant de la compétence du HCR. Fin 2017, leur nombre s'élevait à 39,1 millions et ce chiffre devrait encore augmenter compte tenu des nouvelles crises, de celles en cours ou de celles qui s'aggravent. En 2018, le HCR était engagé dans des situations de déplacement interne dans 29 pays et assumait un rôle de premier plan pour alléger les souffrances et rétablir la dignité des personnes. Il plaide aussi pour la prévention des déplacements internes et pour la recherche de solutions en faveur des déplacés internes.

Le HCR souhaite s'engager dans les situations de déplacement interne de manière prévisible, cohérente et durable, en veillant à ce que la protection soit au cœur de l'action humanitaire. En tant que responsable du groupe sectoriel de la protection et co-responsable des groupes sectoriels des abris et de la coordination et de la gestion des camps au niveau mondial – une répartition que le HCR incite à répliquer dans chaque opération pays – le HCR joue un rôle majeur dans la réponse aux déplacements internes.

Il s'efforce d'appliquer une méthode globale et intégrée de l'assistance et de la protection accordées aux déplacés internes affectés par les conflits et à leurs communautés d'accueil, y compris ceux dont les besoins de base ne peuvent être couverts et qui ne peuvent faire valoir leurs droits, et ceux qui se trouvent dans des zones et des enclaves difficiles à atteindre et assiégées. Le HCR est également régulièrement sollicité pour fournir des analyses, des conseils, un plaidoyer et un soutien sur un large éventail de questions de protection qui émergent dans les crises humanitaires.

En 2018, le HCR était engagé dans des situations de déplacement interne dans **29** pays.



Des retraités pris au piège du conflit ukrainien luttent pour survivre

« Je ne comprends pas. Nous avons gagné cette pension », déclare Svetlana Shuko, déplacée interne en Ukraine.

Les bombardements, les mines terrestres et les longues queues font partie des risques auxquels les personnes âgées sont confrontées quand elles tentent de retirer leurs pensions.

Voir la vidéo



Des retraités font la queue pour retirer leurs pensions auprès de la banque d'État à Volnovakha.

© HCR/Anastasiya Vlasova

Agir sur tous les aspects du déplacement

L'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne en 2019 continuera d'être guidé par ses Orientations stratégiques pour la période 2017-2021, qui recommandent une action systématique à tous les niveaux du déplacement, notamment grâce à un engagement plus décisif et plus prévisible auprès des déplacés internes. Le Haut Commissaire a insisté sur la nécessité pour le HCR de développer les mêmes réflexes en matière de protection, d'autonomisation et de recherche de solutions pour les déplacés internes que pour les réfugiés.

En 2019, le HCR commencera à mettre en œuvre un cadre politique actualisé pour les déplacements internes. Ce document aidera à institutionnaliser les recommandations émises lors de la revue opérationnelle récente. Un élément clé consistera à renforcer la préparation et l'engagement rapide du HCR dans les urgences de déplacement interne grâce à une meilleure analyse, une prise de décision simplifiée et le déploiement rapide de coordinateurs qualifiés et de spécialistes de la gestion de l'information. Le HCR étudiera aussi les changements à plus long terme en matière de programmation, d'approches budgétaires

et d'outils nécessaires pour faciliter une réponse plus intégrée en faveur des déplacés internes, réfugiés, communautés d'accueil et autres personnes relevant de sa compétence.

L'engagement renforcé du HCR dans les situations de déplacement interne sera soutenu par des efforts destinés à mettre en place des effectifs plus polyvalents et plus flexibles. Un nouveau programme d'apprentissage préparera le personnel du HCR à tous les niveaux à travailler efficacement dans le contexte actuel de coordination interorganisations, notamment dans le cadre de l'approche du Comité permanent interorganisations (IASC) qui s'appuie sur des groupes sectoriels. Le HCR renforcera également ses capacités internes et encouragera les méthodes de collaboration interorganisations pour la collecte et l'analyse des données sur les déplacements internes. L'objectif est d'établir la base factuelle nécessaire pour identifier les risques de protection, rendre la réponse humanitaire plus efficace et parvenir à des solutions.

L'année prochaine, le HCR collaborera également avec l'IASC, l'OCHA et d'autres partenaires pour renforcer le rôle central de la protection et veiller à une plus grande cohérence de la réponse interorganisations aux déplacements internes. Dans ce cadre,

le HCR plaide pour des mécanismes de coordination plus légers, plus ciblés sur les résultats, et capables de s'adapter lorsque de nouvelles opportunités se présentent pour renforcer le leadership du gouvernement et impliquer les partenaires du secteur du développement.

Lois et politiques relatives aux déplacés internes

Le HCR continuera de fournir des conseils techniques et un soutien aux États, en partenariat avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et d'autres parties prenantes importantes, afin d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et institutionnels qui préviennent et répondent aux déplacements internes et facilitent les solutions. Cela consiste notamment à examiner les projets de lois et les politiques en matière de déplacement interne et à actualiser régulièrement la base de données mondiale des lois et politiques relatives aux déplacés internes. Il est également important d'impliquer les déplacés internes dans les consultations nationales.

Pour encourager la coopération stratégique et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, le HCR continuera de s'appuyer sur la dynamique générée par les commémorations du 20^{ème} anniversaire des « Principes directeurs relatifs au déplacement interne » (GP20) en 2018 et le 10^{ème} anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en

Afrique (Convention de Kampala) en 2019. Ces opportunités ont permis l'élaboration, en 2018, d'un Plan d'action multipartite triennal pour les GP20 visant à promouvoir la prévention, la protection et la recherche de solutions pour les déplacés internes. Cela a conduit à un nombre croissant d'initiatives à l'échelle régionale et nationale, dont plusieurs en Afrique, qui contribueront aux engagements qui seront annoncés lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) sur les réfugiés, les déplacés internes et les rapatriés qui célébrera le 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'OUA/UA sur les réfugiés en 2019.

Solutions

C'est aux États qu'incombe la principale responsabilité de protéger les déplacés internes, de satisfaire leurs besoins de base et de leur permettre de trouver des solutions. Une approche systémique et des efforts concertés sont nécessaires, impliquant un engagement décisif des organisations humanitaires et de développement, la participation des déplacés internes eux-mêmes dans les décisions qui les concernent et le soutien systématique des donateurs à ceux qui se trouvent dans des situations de déplacement récentes ou à long terme. Les déplacés internes représentent une force de changement positive. Leurs compétences et leurs capacités peuvent apporter une contribution substantielle aux communautés qui les accueillent, tandis que les efforts visant à répondre à leurs besoins peuvent aider à progresser vers la paix, la sécurité et le développement.

Revue opérationnelle de l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne.



rapport en anglais

Le HCR dirige **24** groupes sectoriels ou autres mécanismes de coordination en matière de protection sur les **26** actuellement activés sur le terrain.



Pour en savoir plus sur le GPC (en anglais)

Groupe sectoriel global chargé de la protection

Le HCR dirige le groupe sectoriel global chargé de la protection (GPC), un réseau regroupant des agences des Nations Unies, des ONG et des organisations internationales qui œuvrent pour la protection des personnes affectées par les conflits et les catastrophes naturelles. Le HCR dirige 24 groupes sectoriels chargés de la protection ou autres mécanismes de coordination en matière de protection sur les 26 actuellement activés sur le terrain, notamment dans des situations complexes en Iraq, au Myanmar, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen.

Afin de maintenir une réponse cohérente et intégrée en matière de protection en 2019, le HCR continuera de coopérer étroitement avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Service de la lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAS) et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), qui ont des responsabilités spécifiques au sein du groupe sectoriel concernant respectivement la protection de l'enfance, les violences de genre, l'action contre les mines, le logement, les terres et le droit de propriété. Le HCR continuera d'améliorer la qualité de la coordination sur le terrain et fournira un appui sur le terrain par le biais d'une cellule pour les opérations composée de personnels du HCR, de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) et du Conseil norvégien pour les réfugiés.

Le « Cadre stratégique du Groupe sectoriel global chargé de la protection pour la période 2016-2019 » souligne la nécessité d'une action opérationnelle plus solide, impliquant de nouveaux partenaires et adoptant des pratiques innovantes. En 2019, le GPC poursuivra la mise en œuvre de ce cadre stratégique qui reflète les recommandations émises par l'« Étude indépendante systémique de la protection dans le contexte de l'action humanitaire » ainsi que les résultats du Sommet humanitaire mondial et le Grand compromis. Le plan d'action 2019 mettra en œuvre les volets suivants :

- Un site Internet amélioré pour le GPC et un portail de données dans le cadre d'une stratégie de communication.
- La coordination civile et militaire en vue d'obtenir des résultats en matière de protection.
- Le maintien de la base de données sur les lois et politiques relatives aux déplacés internes.
- Le plaidoyer pour les déplacés internes dans le contexte du GP20 et du 10^{ème} anniversaire de la Convention de Kampala.

Groupe sectoriel global chargé de la coordination et de la gestion des camps

Le groupe sectoriel global chargé de la coordination et de la gestion des camps (CCCM), codirigé par le HCR dans les situations de conflit et par l'OIM dans les situations de catastrophes naturelles, élabore des normes et des politiques globales, renforce les capacités de préparation et de réponse, et fournit un soutien opérationnel aux plateformes de coordination CCCM nationales pour leur permettre d'assumer leurs fonctions essentielles.

Alors qu'il entame la troisième année de sa stratégie pour la période 2017-2021, le groupe sectoriel global CCCM se concentrera sur trois domaines fondamentaux :

- **Veiller à une gestion et une coordination des camps axées sur l'être humain.** Les besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons déplacés dans des camps, des installations apparentées à des camps et des installations communautaires seront pris en compte rapidement et globalement dès le début et tout au long de leur déplacement, avec la participation active et les contributions des populations affectées. Cela constitue l'une des réelles forces du groupe sectoriel CCCM car il travaille directement avec les personnes relevant de la compétence du HCR afin de faire entendre leur voix dans la coordination et la fourniture de services et d'assistance dans leurs communautés. La participation des femmes, les contributions en temps réel

et une plus grande implication des communautés d'accueil font partie des priorités pour 2019 qui produiront des plans d'intervention plus globaux et consultatifs intégrant la voix et la vision des communautés et des personnes affectées.

- **Des réponses de qualité prenant en compte les informations et les avis des populations concernées.** Les activités et les interventions du CCCM et la réponse du HCR concernant les déplacés internes doivent s'appuyer sur des systèmes efficaces de gestion de l'information et sur une analyse fine des besoins de la population, de leurs préoccupations de protection et de leur démographie, ainsi que sur une surveillance continue et des méthodologies d'analyse solides.
- **Le soutien stratégique et inclusif et la collaboration.** Grâce à de nouveaux partenariats et à son Groupe consultatif stratégique, la capacité d'ensemble du groupe sectoriel global de répondre aux situations d'urgence et à la diversité des situations de déplacement sera renforcée. De la même manière, le HCR continuera de soutenir les groupes sectoriels sur le terrain et de recueillir les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'expérience du CCCM dans les contextes des déplacements urbains, d'une réponse de proximité et hors des camps. Grâce à de nouvelles collaborations comme celles-ci, le HCR affine le rôle du CCCM, notamment la façon d'adapter les méthodes de gestion des camps aux divers contextes opérationnels.

En 2018, le HCR et l'OIM ont soutenu

15 groupes sectoriels nationaux et des structures équivalentes dans le monde

dont **10** étaient dirigés ou codirigés par le HCR.



Pour en savoir plus sur le CCCM (en anglais)

En 2018, le HCR a dirigé ou codirigé **12** groupes sectoriels chargés des abris sur les **26** actuellement activés au niveau national, dont notamment les urgences de niveau 3 à l'échelle du système en Iraq, en Syrie et au Yémen.



Pour en savoir plus sur le GSC (en anglais)

Groupe sectoriel global chargé des abris

Le groupe sectoriel global chargé des abris (GSC) est codirigé par le HCR dans les situations de conflit et par la FICR dans les situations de catastrophes naturelles. Son principal objectif est de fournir un soutien prévisible, cohérent et durable aux groupes sectoriels nationaux ou aux structures similaires dans les situations concernant des déplacés internes.

Après avoir finalisé sa nouvelle stratégie pour 2018-2022, le HCR soutiendra les efforts du GSC visant à assurer une coordination prévisible pour des interventions localisées, efficaces et rapides en matière d'abris. Un plaidoyer collectif sera également mené pour mieux reconnaître les actions dans le domaine des abris et des installations dans les contextes d'urgence et de redressement, et pour mobiliser des ressources à cette fin.

Afin de s'assurer que les réponses et les stratégies en matière d'abris reposent sur des données factuelles, le HCR fournira un soutien aux évaluations menées au niveau national. Cela enrichira également le plaidoyer et l'apprentissage. À l'échelle globale, l'amélioration des politiques et des pratiques sera soutenue par des groupes de travail techniques s'appuyant sur les bonnes pratiques du terrain pour élaborer des politiques et des conseils techniques destinés à améliorer les pratiques de construction, à renforcer le recours aux

espèces pour les réponses en matières d'abris, à atténuer les violences de genre et à renforcer les réponses dans le domaine des abris urbains.

Le GSC continuera de fournir un soutien ciblé aux groupes sectoriels nationaux si nécessaire. En 2018, le soutien aux groupes sectoriels nationaux et infranationaux chargés des abris en RDC a contribué à renforcer les capacités de coordination et de gestion de l'information dans l'ensemble des provinces affectées par la situation de déplacement interne.

En 2019, le soutien immédiat et à moyen terme continuera avec le déploiement d'experts expérimentés et compétents dans le domaine des abris et de la gestion de l'information, ainsi que de coordinateurs pour les groupes sectoriels. Le déploiement supplémentaire de capacités mobiles dans les domaines de la coordination, de la gestion des informations, des aides en espèces, du logement, des terres et de la propriété renforcera le soutien apporté aux groupes sectoriels nationaux pour répondre aux crises prolongées et assurer des réponses rapides aux besoins de coordination émergeant dans les nouvelles urgences.

En tant que co-responsable à l'échelle globale, le HCR continuera de soutenir les orientations stratégiques et les activités quotidiennes du GSC, notamment l'accueil de 50% de l'équipe de soutien global du GSC.

RÉPONDRE AUX DÉPLACEMENTS CAUSÉS PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES CATASTROPHES



Des survivants vivant dans le village de Petobo, Palu city, sur l'île des Célèbes (Indonésie) découvrent les destructions provoquées par le tremblement de terre et le tsunami le 28 septembre 2018.

Comme énoncé dans ses Orientations stratégiques pour la période 2017-2021, le HCR s'engage à répondre aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux déplacements dans deux principaux domaines :

- Promouvoir des solutions juridiques, politiques et pratiques pour protéger les personnes déplacées par les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles.
- Contribuer à une réponse d'urgence interorganisations aux catastrophes naturelles, en s'appuyant en particulier sur son leadership en matière de protection.

En 2019, le HCR continuera de contribuer à l'élaboration d'orientations juridiques et politiques et de normes ainsi qu'au renforcement de la cohérence politique en étroite coopération avec les États, des acteurs de la société civile et des experts universitaires. Cela impliquera la promotion et la diffusion d'études et de conclusions sur les lacunes qui existent dans le contexte des déplacements liés aux catastrophes naturelles et aux effets néfastes des changements climatiques, par le biais de ses partenariats et de sa participation à des processus politiques mondiaux.

En 2019, les objectifs incluront la promotion d'analyses et de recommandations sur l'applicabilité du droit et des instruments relatifs aux réfugiés aux personnes déplacées en raison des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles. Le HCR souhaite également diffuser les principales conclusions et mettre en œuvre les recommandations énoncées dans diverses études examinant, par exemple, la protection applicable aux personnes déplacées au-delà des frontières en raison des changements climatiques, des catastrophes naturelles, des déplacements, des conflits ou de la violence. Le HCR soutiendra également le suivi des aspects des pactes mondiaux relatifs aux questions de déplacements liés aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles.

Le HCR maintiendra son engagement dans des forums importants, en participant notamment à diverses instances de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour contribuer aux recommandations sur les approches intégrées visant à prévenir, minimiser et répondre aux déplacements causés par les effets néfastes des changements climatiques. Le HCR restera également étroitement engagé auprès de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes naturelles afin de mener à bien son cadre stratégique 2016-2019 et son plan de travail. Il participera aux discussions sur l'avenir des activités de la plateforme, notamment les efforts actuels destinés à mettre en œuvre l'« Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques » élaboré par l'Initiative Nansen en 2015.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2019

PRINCIPALES RÉALISATIONS CIBLÉES EN 2019

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

ÉLABORATION ET RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2019, LE HCR PRÉVOIT DE :

Promouvoir des solutions juridiques, politiques et pratiques pour protéger les personnes déplacées en raison des effets des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles

Terminer une étude sur les besoins de protection découlant du lien entre changements climatiques, catastrophes naturelles, déplacements et conflits.

Diffuser les conclusions de l'étude sur la Déclaration du Brésil.

Soutenir la mise en œuvre de la Déclaration du Brésil et du Plan d'action 2014, notamment l'application des critères de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, susceptibles de s'appliquer aux déplacements dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Élaborer des recommandations sur la manière d'appliquer la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés et la Déclaration de Carthagène dans les contextes de catastrophes naturelles.

Soutenir les réflexions du Sommet de l'UA de 2019 sur les instruments juridiques, notamment la Convention de l'OUA sur les réfugiés, la Convention de Kampala et les mécanismes (sous-)régionaux relatifs à la liberté de circulation.

Développer des considérations juridiques sur l'applicabilité de la protection des réfugiés dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes naturelles

Promouvoir l'élaboration de recommandations sur la protection internationale des personnes déplacées dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Soutenir la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et du pacte mondial sur les migrants concernant les déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles

Contribuer à une plus grande prise de conscience des liens existant entre les déplacements dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes naturelles et le besoin de protection internationale dans certains cas.

Contribuer à la réponse d'urgence interorganisations aux catastrophes naturelles, notamment en apportant son leadership dans le domaine de la protection

Participer activement aux travaux du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (WIM) et aux réunions de la CCNUCC, et soutenir la mise en œuvre du « Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 » lorsque cela concerne les déplacements liés aux catastrophes naturelles.

Suivre la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la COP 24 sur les approches intégrées visant à prévenir, minimiser et répondre aux déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques.

Contribuer au programme de travail du Mécanisme international de Varsovie sur la mobilité humaine, notamment la préparation de recommandations pour la COP 25.

Contribuer davantage au cadre stratégique 2016-2019 et au plan de travail pour la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes naturelles

Cartographier les évolutions politiques et juridiques en matière de déplacement interne intéressantes à l'échelle nationale et régionale et créer une base de données mondiale.

Décider des prochaines étapes pour la diffusion et la mise en œuvre de l'agenda pour la protection élaboré par l'Initiative Nansen.